

DECISION DU MAIRE
Numéro 2018-4

MARCHE DE SERVICE EN PROCEDURE ADAPTEE
PRESTATION DE NETTOYAGE

Madame le Maire de la Commune des Roches de Condrieu,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22,
- **Vu** la délégation du conseil municipal accordée au Maire par délibération en date du 30 mars 2014 concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret des marchés publics,
- **Vu** la mise en concurrence concernant la prestation de nettoyage des bâtiments communaux

DECIDE

- D'attribuer le marché à la Société NETTOYAGE GIRARD domicilié à PONT – EVEQUE (38) pour un montant de 31 337.90 euros Hors Taxes.

Ampliation sera adressée à :

- la sous-préfecture de Vienne
- la trésorerie de Vienne

Fait aux Roches de Condrieu,
Le 21 août 2018

Madame le Maire,
Isabelle DUGUA

